

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BRETTEVILLE SUR LAIZE**

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt et le 25 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Bruno FRANCOIS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Présents : MM. FRANCOIS Bruno, PIERRE Claude, GOUHIR Caroline, LEBOULANGER Christine, GOUJON Jean-Pierre, BRETEAU Jean-Claude, MARTINOFF Nathalie, CHESNEAU Franck, BEFFY Hélène, BOUJRAD Abderrahman, BOYER Agnès, COSSERON Véronique, GUESNON Laurent, BELLONI Céline, AUBER Nicolas, LAIR Samira, BERNABE Alexandre, LAVENANT Maryse, DESMONT'S Dimitri,

Date de la Convocation
18-05-2020

Absent excusé :donnant pouvoir à

Date d’Affichage
18-05-2020

Absents non excusés :

A été nommé secrétaire de séance : M. BERNABE Alexandre

Objet de la délibération

RESUME

N° 1 – 25/05/2020 – ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PIERRE Claude, Maire Adjoint, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : FRANCOIS Bruno, LEBOULANGER Christine, PIERRE Claude, BOYER Agnès, BRETEAU Jean-Claude, BELLONI Céline, CHESNEAU Franck, MARTINOFF Nathalie, BOUJRAD Abderrahman, COSSERON Véronique, GOUJON Jean-Pierre, BEFFY Hélène, AUBER Nicolas, LAIR Samira, BERNABE Alexandre, LAVENANT Maryse, DESMONT'S Dimitri, GOUHIR Caroline, GUESNON Laurent, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur PIERRE Claude le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. BERNABE Alexandre.

ELECTION DE MAIRE

Premier Tour du Scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-9 du code général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire : Bulletins nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : M. FRANCOIS Bruno – voix : 19

M. FRANCOIS Bruno ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

N° 2 – 25/05/2020 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DE LEURS DIVERSES FONCTIONS

Après délibéré le Conseil Municipal décide de **fixer le nombre des adjoints à 4 à l'unanimité.**

FONCTIONS DIVERSES DES ADJOINTS :

1^{er} adjoint :

- Employés communaux -Travaux – Embellissement – Protection incendie - SDEC- Station épuration (véolia) - Voirie

2^{ème} adjoint :

- Urbanisme – Service Instruction droits du sol - Natura 2000 – Le SAGE - Aménagement des espaces publics – Communication

3^{ème} adjoint :

- Transition Energétique - Patrimoine Communal

4^{ème} adjoint :

- Culture – Evènementiel – Solidarité – Bien vivre ensemble

N° 3 – 25/05/2020 –ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Vu les articles L. 2121-17, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code général des collectivités Territoriales,

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

Après avoir, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret Elit par 19 voix :

M. PIERRE Claude, 1^{er} adjoint

Mme LEBOULANGER Christine, 2^{ème} adjoint

M. BRETEAU Jean-Claude, 3^{ème} adjoint

Mme BOYER Agnès, 4^{ème} adjoint en tant que respectivement *Monsieur* le Maire

N° 4 – 25/05/2020 –INDEMNITES DES ELUS

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le barème ci-dessous concernant la rémunération du maire et des adjoints et ce à compter du 26/05/2020 :

Maire : FRANCOIS Bruno :	51,6/100 ^{ème} IM 830
1 ^{er} Adjoint : PIERRE Claude :	19.8/100 ^{ème} IM 830
2 ^{ème} Adjoint : LEBOULANGER Christine :	18.0/100 ^{ème} IM 830
3 ^{ème} Adjoint : BRETEAU Jean-Claude :	18.0/100 ^{ème} IM 830
4 ^{ème} Adjoint : BOYER Agnès :	18.0/100 ^{ème} IM 830

Ces indemnités seront versées aux élus à compter du 26 Mai 2020.

Après délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la majoration au maire, de 15% calculée sur son indemnité brute, au titre d'une commune, ancien chef-lieu de canton. (Décret 2015-297 du 16 mars 2015).